

Manifestation originale destinée à mettre en valeur les caractères particuliers à l'ensemble des pays membres de l'Agence, le Festival s'efforcera d'illustrer la richesse et la diversité des cultures propres à ces pays et servira de lieu de rencontre entre jeunes de cultures différentes, unis cependant par l'usage de la langue française.

Soirée canadienne

Une soirée canadienne, coordonnée par le Secrétariat d'État, sera présentée le 18 août et réunira quelque 25 artistes sur la grande scène extérieure des Plaines d'Abraham, au milieu de ce vaste et magnifique décor naturel qui surplombe le fleuve St-Laurent. Des chanteurs-compositeurs, folkloristes, danseurs, instrumentistes, mimes et gigueurs viendront des principales régions du Canada pour traduire en musique quelques pages de l'histoire du Canada français.

Le thème: "La fête à l'auberge Joli-fou", s'inspire du tableau original du peintre canadien réputé, Cornelius Krieghoff.

En plus d'expositions et de spectacles habituels, l'occasion sera offerte à de jeunes artistes de créer des oeuvres nouvelles. Ainsi huit ateliers (travail du bois, travail des métaux, vannerie, poterie, tissage, peinture, gravure et sculpture) permettront à des artistes de pays différents de produire une oeuvre collective. Des troupes constituées de chaque pays apporteront une couleur particulière aux manifestations théâtrales. Le programme en outre retient une place importante à la poésie, la musique, le cinéma et l'environnement.

Événements sportifs

Du côté sportif, les organisateurs ont eu le souci de marier l'expression sportive au contexte culturel. Le Festival présentera des jeux traditionnels qui normalement ne font pas partie des rencontres sportives internationales. C'est ainsi qu'en plus des disciplines olympiques telles que l'athlétisme et le volley-ball, des jeux pratiqués dans certaines régions sont inscrits au programme. Les pays africains, entre autres, démontreront la lutte casamançaise et tchadienne, la danse des échassiers, et le jet de lances sur cibles mobiles. Pour sa part, le Canada a choisi la crosse comme discipline de démonstration. Le volet sportif de la

délégation canadienne comptera au total 145 participants.

L'organisation matérielle du Festival a été confiée à la Société d'accueil du Festival international de la jeunesse, société privée à but non lucratif instituée en juin 1973 et financée par une contribution de \$900,000 du gouvernement fédéral et de \$500,000 du gouvernement du Québec.

Accord Canada-Québec sur la formation de la main-d'oeuvre

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada, M. Robert Andras et le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, M. Jean Cournoyer, viennent d'annoncer la signature d'un accord Canada-Québec dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre.

Le nouvel accord remplacera une entente signée par les deux gouvernements en 1967. Son objectif est de renforcer les liens de coopération entre les divers services gouvernementaux du Canada comme du Québec, dont l'action conjuguée vise à fournir à la main-d'oeuvre québécoise des programmes de formation de mieux en mieux adaptés aux besoins de son économie en expansion.

Le nouvel accord met l'accent sur le développement de mécanismes administratifs plus flexibles dont les travailleurs, l'industrie et l'économie devraient bénéficier au cours des deux années qui viennent.

Les adultes inscrits sous l'égide du Programme de formation de la Main-d'oeuvre du Canada à des cours de formation et de recyclage offerts par les collèges, les écoles secondaires et les Centres de formation professionnelle du Québec bénéficieront désormais d'une gamme plus étendue de services de tests et d'orientation.

Le rôle du Comité fédéral-provincial de la Main-d'oeuvre a été élargi pour inclure l'établissement des priorités requises pour que les fonds du Programme de formation industrielle constituent à l'avenir un appui direct aux stratégies de développement industriel établies par les deux gouvernements.

Pour empêcher qu'un accroissement possible des coûts de la formation ne vienne réduire le nombre des béné-

ficiaires du programme pour la deuxième année du contrat, le Gouvernement fédéral a accepté d'inclure au contrat une méthode d'indexation du budget global. Au-delà de cet investissement minimum, déjà protégé par l'indexation, les deux gouvernements conviennent en outre d'étudier ensemble les divers facteurs susceptibles de justifier un accroissement supplémentaire du budget, si les besoins du marché du travail le justifient et que les priorités gouvernementales permettent un tel accroissement.

Le nouvel accord Canada-Québec repose sur la Loi de la formation professionnelle des adultes votée en 1967 par le Parlement fédéral et instituant le Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Toutes les provinces canadiennes, de même que les Territoires ont été invités à remplacer l'accord bilatéral de 1967 par une entente du type de celle qui vient d'être conclue entre Québec et Ottawa.

Contrôle sur les exportations de monnaie canadienne

Les exportations de pièces de monnaie canadienne d'un cent, en bronze, destinées à tous les pays, y compris les États-Unis, sont désormais soumises à un contrôle, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie.

Le ministre a indiqué que ce contrôle était devenu nécessaire pour faire face à une pénurie possible de ce genre de monnaie dans les transactions au Canada, situation qui pourrait résulter de mouvements anormaux de cette monnaie dans les échanges suite à une action prise par les États-Unis. Il a ajouté que l'intention de ce contrôle n'était pas d'intervenir dans les expéditions commerciales normales de cette monnaie. D'ailleurs, on pourra obtenir des licences d'exportation pour de telles expéditions.

Une licence générale permettra également d'exporter vers tous les pays, sauf la Rhodésie, des pièces de monnaie d'un cent, en bronze, dont la valeur totale n'excédera pas un dollar, ou des pièces d'un cent, en bronze, des séries émises par la Monnaie royale canadienne, mais qui ne sont pas en circulation.